



Convocation pour audition par le juge des tutelles

Par **Berthiaume**, le **31/12/2018** à **16:43**

Bonjour,

Suite au décès de mon frère qui était tuteur, j'ai demandé la tutelle et je suis convoquée par le juge. .c

C'était ce que j'avais souhaité .

Je n'ai pas l'intention d'être assistée par un avocat mais je voudrais savoir si ma mère protégée peut être entendue avec moi.

Merci d'avance .

Par **Visiteur**, le **31/12/2018** à **18:38**

Bonjour

Autant que je sache, en général, le Juge des tutelles convoque à des auditions la personne concernée ainsi que la personne à protéger.

Le Juge des tutelles, pendant cette phase, a également le pouvoir d'ordonner une enquête sociale s'il n'a pas assez d'éléments pour prendre sa décision.

Par **Berthiaume**, le **31/12/2018** à **18:56**

Bonsoir et merci

J'aimerais que ma mère soit présente car je suis sa seule famille et je suis très proche d'elle affectivement. Je suis en contact téléphonique tous les jours avec elle. Malheureusement je n'habite pas à côté de l'Ehpad et je voudrais d'ailleurs la faire venir dans un Ehpad très proche de ma nouvelle résidence.

J'espère que le juge le comprendra.

Bonne soirée